



ASNIÈRES SUR OISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux,

Et le quinze décembre à 19h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le nuit décembre 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGER, Maire

Présents : M. Eric THERRY, M. Philippe MARCOT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoints
M. Jacques LETELLIER, Mme Karen RIANO, M. Paulo SOBRAL, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Alain BROCHARD, Mme Laurine RENARD, M. Franck LAGNIAUX, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Jonathan ALLONGE, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Thierry BOLLER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Paule LAMOTTE Pouvoir à M. Philippe MARCOT, M. Serge LOPEZ Pouvoir à M. Jacques LETELLIER, M. Olivier GAL, Pouvoir à M. Eric THERRY, Mme Sandrine LENTZ Pouvoir à M. Thierry BOLLER.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

38/7.1- AUTORISATION D'ENGAGER ET MANDATER DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur Thierry propose d'engager et mandater des crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2023, pour des besoins d'investissement nouveaux non budgétés au titre de l'exercice budgétaire précédent, et ne pouvant donc pas figurer en restes à réaliser du dit exercice N-1,

D'autoriser le Maire ou un Adjoint à ouvrir par anticipation au budget 2023, des crédits budgétaires dans la limite de 25 % du montant des crédits d'investissement budgétés au titre de l'exercice 2022, étant précisé que ces crédits seront ensuite repris au budget 2023, conformément au tableau ci-dessous.

Pour précision, lors du passage en M57, les crédits seront inscrits au BP en M57 conformément à la table de transposition M14 / M57.

Chapitre M57	Crédits ouverts au BP 2022	RAR 2021 inscrits au BP 2022	Crédits ouverts au titre de la DM n° 1 votée en 2022	Montant total	Crédits pouvant être ouverts
20 - Immobilisation incorporelle	135 260.80 €	0.00 €	6 084.00 €	141 344.80 €	35 336.20 €
21 - Immobilisation corporelle	1 525 466.22 €	62 491.48 €	0.00 €	1 462 974.74 €	365 743.69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à ouvrir par anticipation au budget 2023, des crédits budgétaires dans la limite de 25 % du montant des crédits d'investissement budgétés au titre de l'exercice 2022.

Le secrétaire,

Le Maire,